

**RAPPORT de l'organe de révision sur le contrôle restreint
A l'attention de l'Assemblée Générale de :**

Association Ushagram Suisse, Genève

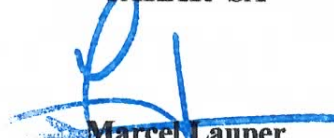
En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié les comptes annuels (Bilan, compte de Pertes et Profits et annexe) de « Association Ushagram Suisse » pour l'exercice 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels, qui présentent un Bilan de 41'336.71 CHF et un résultat déficitaire de 2'728.14 CHF ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

JAKAR SA


Marcel Lauper
Réviseur agréé

Carouge, le 29 février 2016

ANNEXES : Comptes annuels (Bilan, Compte de Profits et Pertes et Annexe)

**Association USHAGRAM
GENEVE**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

2014

ACTIF

Disponible

Banque	18'557.20	28'972.55
Total disponible	18'557.20	28'972.55

Réalisable

Dons en cours	-	70.00
Débiteur	-	15'000.00
Avance au projet DTMe	20'967.71	20'967.71
Actifs transitoires	1'800.00	12'000.00
Impôts anticipés à récupérer	10.80	10.80

Total réalisable	22'778.51	48'048.51
-------------------------	------------------	------------------

Immobilisation

Mobilier	1.00	1.00
Total immobilisation	1.00	1.00

TOTAL ACTIF	<u>41'336.71</u>	<u>77'022.06</u>
--------------------	-------------------------	-------------------------

PASSIF

Fonds étrangers

Donations à transférer	29'421.00	52'369.00
Créancier	5'000.00	15'000.00
Passif transitoire	2'102.79	2'112.00
Total fonds étrangers	36'523.79	69'481.00

Fonds propres

Capital	-	-
---------	---	---

Résultats

Résultat reporté au 1.1.2015	7'541.06	7'371.33
Résultat de l'exercice	<u>-2'728.14</u>	163.73
Total fonds propres	4'812.92	7'541.06

TOTAL PASSIF	<u>41'336.71</u>	<u>77'022.06</u>
---------------------	-------------------------	-------------------------

COMPTE DE PERTES ET PROFITS 2015

2014

(Exercice du 1.1.2015 au 31.12.2015)

RECETTES

Communes		Total		
Bardonnex		-	2'000.00	
Bellvue		3'000.00	3'000.00	
Bernex		-	3'000.00	
Chêne-Bougerie		9'000.00	-	
Chêne-Bourg		4'000.00	4'000.00	
Choulex		-	200.00	
Collonge-Bellerive		4'000.00	2'700.00	
Cologny		4'000.00	10'000.00	
Corsier		1'500.00	750.00	
Genthod		5'400.00	7'400.00	
Lancy		4'000.00	4'000.00	
Meinier		500.00	500.00	
Perly		2'500.00	10'000.00	
Plan-les-Ouates		-	6'000.00	
Prégny-Chambésy		-	2'700.00	
Puplinge		-	3'000.00	
Thonex		2'000.00	2'000.00	
Troinex		500.00	500.00	
Vandoeuvre		3'877.00	3'700.00	
Veyrier		1'000.00		
		45'277.00		65'450.00
Autres				
Donnations privées	10'775.59		10.65	
Manifestations	1'756.86			
Cotisations	200.00	12'732.45	380.00	390.65
		-		-
		58'009.45		65'840.65

DEPENSES

Dépenses de projets				
Projet DTM	18'980.45			
Projets divers	28'636.10		52'369.00	
Frais de suivi	1'043.09	48'659.64	2'040.45	54'409.45
Frais généraux				
Frais de personnel	7'935.15		7'948.92	
Matériel et frais de bureau	978.90		524.20	
Timbres, port	167.15		257.00	
Téléphone, Internet	266.00		178.60	
Frais financiers	223.90		128.65	
Frais d'assemblée	163.10		-	
Frais de recherche de fonds	1'843.75		1'144.10	
Honoraires de révision	500.00	12'077.95	1'080.00	11'261.47
		60'737.59		65'670.92
RESULTAT		-2'728.14		169.73

Association Ushagram Suisse, Genève

Annexes aux Etats financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

1. Présentation

L'association Ushagram Suisse, fondée le 18 mars 1999, et constituée sous la forme d'une association de droit suisse, est régie par les dispositions des articles 60 et suivants du code civil et de ses statuts. Son siège est à Genève. Elle a pour but de soutenir les populations de pays défavorisés par des programmes de développement et de promotion de la paix, de favoriser le rapprochement des peuples, les échanges interculturels et les droits humains dans le respect des cultures et des populations locales.

2. Principes comptables

a. Bases de préparation des comptes annuels

Les états financiers de l'Association Ushagram Suisse ont été établis conformément à ses statuts et aux dispositions applicables du Code des obligations et aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss Gapp RPC 21).

b. Périmètre des comptes annuels

Les comptes annuels comprennent les comptes de l'association de droit suisse Association Ushagram Suisse. Ils ne comprennent pas les comptes des projets conduits par les partenaires terrain de Ushagram Suisse.

c. Conversion de monnaies étrangères

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date de la transaction.

d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par l'Association Ushagram Suisse figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs corporels détenus par l'Association dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, et repartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

e. Reconnaissance du revenu

Les dons privés provenant de la collecte de fonds sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont encaissés; par exception à ce principe, les dons affectés à un but précis par le donateur sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles ainsi financées. Les recettes provenant de contrats de financement signés avec des bailleurs de fonds sont comptabilisés en revenus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées, ceci afin de respecter le principe de correspondance des dépenses et recettes.

Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou évènements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

f. Enregistrement des charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres évènements générateurs de charges surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

g. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie de l'Association Ushagram Suisse n'est pas présenté, conformément aux dispositions prévues à l'article 27 de la norme « Swiss GAAP RPC 21 ».